



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIAC et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
12 — 35 — —	Direct-Mixte.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Plusieurs journaux des départements et de l'étranger publient la correspondance suivante, qui leur est envoyée de Paris :

« Je puis vous certifier, et en cette occasion je ne suis que l'écho de tous nos hommes politiques, et aussi de ce qui se répète tout haut dans nos régions officielles, je puis vous certifier que c'est bien une tentative dernière qui va être essayée pour amener un arrangement entre Rome et Turin, et que non seulement cette tentative sera bien la dernière, mais encore dès aujourd'hui le terme en a été fixé et que ce terme est connu des ministres. J'ajouterai que c'est réellement sur cette assurance que MM. Fould, Persigny, etc., ont retiré la démission qu'ils avaient offerte. »

Nous avons reproduit cet article, dit la France, parce qu'il dévoile tout un système très-habilement employé pour entretenir dans l'opinion publique les malentendus les plus regrettables.

Nous affirmons nettement que la situation ne saurait être telle qu'on la présente dans cet article.

Personne ne croira qu'entre M. Drouyn de Lhuys et son honorable prédécesseur il y ait seulement une question de temps pour faire exactement la même chose.

Personne ne croira que M. Drouyn de Lhuys soit entré au ministère pour faire, dans deux mois ou dans six mois, ce que M. Thouvenel aurait fait dans quinze jours.

M. Drouyn de Lhuys a remplacé M. Thouvenel pour redresser les fausses interprétations de la politique de l'Empereur et en faire prévaloir les principes de sage conciliation aussi bien à Turin qu'à Rome.

Le Journal de Saint-Petersbourg publie le texte des dernières dépêches échangées entre lord Russell et le prince Gortschakoff au sujet des affaires du Monténégro et de la situation générale de la Turquie. Lord Russell combat, dans sa dépêche,

les opinions émises par le cabinet de Saint-Petersbourg relativement à la paix conclue entre la Porte et le Monténégro ; il expose les raisons qui ont engagé l'Angleterre à refuser sa coopération à des projets tendant à détruire l'autorité de la Porte sur les populations soumises à son obéissance. La réponse du prince Gortschakoff a pour objet de démontrer la mauvaise foi des Turcs dans leur conduite vis-à-vis des Monténégrins. Le ministre russe déclare que le maintien de la Turquie importe à la Russie, mais que le principe de l'équilibre européen exige de la part de la Porte un système plus conciliant à l'égard des populations chrétiennes et il termine par une critique de la conduite des Turcs dans l'Herzégowine, le Monténégro et en Serbie. — Havas.

La Correspondencia de Madrid assure qu'il n'existe aucune divergence d'opinion au sujet du Mexique, entre les deux généraux de Concha et le ministre.

Las Novidades publie une correspondance de Mexico du 14 septembre, d'après laquelle Juarez ferait des préparatifs pour fuir dans l'intérieur, dans le cas où son armée serait battue par les Français.

On est généralement convaincu à Mexico que les Français entreront dans cette ville vers le 15 novembre. — Havas.

L'Italie publie la dépêche suivante reçue par la voie de Constantinople :

Athènes, 24. — La garnison de Vonitza s'est insurgée. Le roi doit se trouver actuellement à Calamata. Un gouvernement provisoire a été formé.

Il se compose de MM. Bulgaris, président ; Canaris et Kouflos. Les ministres nommés par ce gouvernement sont MM. Zaimis, Manghinis, Maoumichalis, Diamantopoulos, Deligiorgis, Kalifronas et Komodoros.

Trieste, 25 octobre. — Le bruit court que le roi Othon a abdiqué en faveur de son frère. On dit

que M. Maurocordatos a été nommé président du gouvernement provisoire.

Constantinople, 25 octobre. — Un décret du gouvernement provisoire, en date d'Athènes, 23 octobre, déclare, au nom du peuple et de la garnison, que la dynastie d'Othon est déchue. — Havas.

Nous recevons de la Spezzia, directement, dit la France, les informations suivantes :

Le 22, à onze heures du matin, Garibaldi a été transporté du Varignano à la Spezzia. On l'a placé dans une chaloupe disposée d'avance et qui a été remorquée par un vapeur de rade jusqu'à environ 200 mètres de la jetée.

Une embarcation de la direction du port et une autre du vaisseau *Re Galantuomo*, ont alors remplacé le vapeur que le manque de fond empêchait d'aller plus loin.

Lorsqu'on eut accosté, Garibaldi a été placé sur un fauteuil-lit et porté à l'hôtel de Milan, au milieu d'une foule nombreuse qui se découvrait devant lui et qui le saluait. Il rendait avec la main les saluts qui lui étaient adressés.

Il était accompagné, pendant le trajet, d'une douzaine de garibaldiens en chemises rouges. Lui-même portait une chemise rouge, en partie cachée par un manteau grisâtre. Il avait la tête couverte jusqu'aux yeux par un chapeau gris, bas de forme, et on tenait, au-dessus de sa tête, un parasol pour le préserver du soleil.

Les médecins italiens, inquiets de la santé du malade, ont demandé une consultation de médecins étrangers, pour décider la question de savoir si l'amputation doit être pratiquée.

On assure que le docteur Nélaton a quitté Paris vendredi soir, afin de se rendre à la Spezzia, auprès de Garibaldi. (La France.)

Turin, 24 octobre. — Les nouvelles alarmantes, publiées sur la santé de Garibaldi, sont exagérées. Le mieux dans l'état du général continue. Mercredi aura lieu la consultation annoncée. — Havas.

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

XXIX. — LE SONNET.

A quelques jours de là, — une après-midi, — Edmée était assise à la fenêtre orientale de sa chambre. Elle rêvait...

Hélas ! toute joie est éphémère ; c'est peut-être pour cela qu'elle est la joie : si l'incarnat de la rose vermeille durait toujours, si les lueurs virginales d'un front de quinze ans, se prolongeaient, si la verte saison de l'année conservait toutes ses splendeurs, toutes ses belles aubes, tous ses gazouillements d'oiseaux, toutes ses brises parfumées, où serait le plaisir du changement ?

Donc Edmée rêvait au moyen à employer pour connaître les sentiments de Valentin à son égard ; ce qui autorisait à penser que la jeune fille ne croyait plus guère aux reliques des paquerettes, car c'en est été le cas, ou jamais, de consulter ces demoiselles Lenormand des gazons.

Or, aucune paquerette
Ne montrait sa collerette
A l'horizon
De son giron.

La belle rêveuse posa sur une chiffonnière le livre

qu'elle tenait à la main, pour se donner une contenance, devant son ange gardien, et s'accouda nonchalamment à sa fenêtre, comme une jeune châtelaine des temps passés. Après y être restée quelques instants, elle reprit place sur le fauteuil où nous l'avons surprise voyageant dans le pays de la rêverie, et adressa la parole à la mère Marie, qui tracassait par la chambre, c'est-à-dire faisait régner l'ordre parmi les chaises, les tapis de pieds, moquettes de lit et pantoufles et une foule de charmantes superfluités, qu'elle rangeait sans cesse et que son joli lutin dérangeait toujours.

— Quelle belle journée, nourrice, s'écria Edmée !
— Ah ! oui, répondit la bonne vieille. Voilà un temps qui va faire du bien à la récolte, aux blés, aux avoines, aux pommes... à tout.

— Vois comme ce ciel est pur.
— C'est vrai ; il n'y a pas un nuage ; mais ça peut venir.

— Quel beau bleu ! comme le regard aime à se perdre dans ces champs d'azur.

— Pour moi, j'aime mieux la vue d'un champ de blé...

— Ah ! des fils de la Vierge... Vois-tu ?

— Quoi ?

— Là-bas ! là-bas !... Ces beaux fils blancs.

— Ah ! oui. On dit que ce sont les araignées qui font ça ?

— Les araignées ! Dis le pur souffle de la Vierge...

Ces fils sont de la rosée filée par la reine des anges.

— Ah !

— Sais-tu à quoi cela sert ?

— Non.

— A vêtir les petits enfants du ciel.

— Ça ne doit pas être chaud, car enfin... Ah ! mon Dieu !...

— Tu as laissé tomber quelque chose.

— Ne m'en parle pas... J'étais occupée à te répondre et cela m'a échappé des mains.

— Quel est cet objet ?

— C'est le livre sur lequel tu fais des maisons, des arbres, tu sais ?

— Mon album.

— Ça s'appelle un album ?... Un drôle de nom, album !... Je vous demande un peu...

— Une idée...

— Tu dis, mon Aimée ?

— Oui, oui... c'est cela... Nourrice !

— Mon Aimée ?

— Donne moi mon album.

— Le voici.

— Bien. Maintenant suis-moi...

— C'est que, ma fille... j'ai mes lapins à arranger...

— Tu as le temps.

— Où vas-tu ?

— Dans la cour.

— Quoi faire ?

Le *Figaro* donne les détails suivants sur la malheureuse rencontre qui a eu lieu, mercredi dernier, entre MM. de Grammont-Caderousse et Dillon :

La première cause du duel remonte déjà assez haut. A diverses reprises M. Dillon, qui travaillait au journal le *Sport*, dans lequel il rendait compte des courses et passait en revue les diverses écuries représentées sur le turf parisien, s'était livré envers M. le duc de Grammont-Caderousse à des taquineries qui ne laissaient pas que d'être sensibles à celui qui en était l'objet.

M. de Grammont adressa au journal le *Sport* une réponse dont l'insertion lui fut refusée. En présence de ce qu'il considérait comme un déni de justice, il envoya à une feuille belge, le *Journal des haras*, une lettre qui parut le 2 octobre. Elle contenait des expressions jugées offensantes par M. Dillon.

Celui-ci, dès qu'il eut connaissance de la publication faite dans la feuille étrangère, fit demander par deux de ses amis satisfaction à M. de Grammont-Caderousse. Le duc, de son côté, fit choix de deux témoins. Les pourparlers entre témoins se prolongèrent assez longtemps. Ceux de M. Dillon insistaient pour le pistolet, que refusaient absolument les amis de M. de Caderousse, par le motif qu'à leurs yeux et aux yeux même du Jockey-Club, leur champion était le premier offensé.

M. Dillon dut accepter l'épée.

Le mercredi 22, M. Dillon essayait encore quelques passes à la salle d'armes, et partait ensuite avec ses témoins par le chemin de fer de Dieppe; mais ce n'était qu'une contre-marche destinée à déjouer la vigilance de la police.

Les deux adversaires, leurs témoins et le docteur X..., médecin de Vély-Pacha, qui se trouvaient d'un commun accord dans le même train, s'arrêtaient à la station de Maisons, où des voitures les conduisaient tous ensemble à la forêt de Saint-Germain.

On met pied à terre. Il pleut à verse. Il souffle une brise froide et piquante. Les témoins cherchent pendant assez longtemps un terrain propice. On le trouve enfin.

Les combattants une fois l'épée en main, un des témoins croise les deux fers, fait un pas en arrière et donne le signal de l'attaque.

M. Dillon prend l'offensive, charge vigoureusement en tierce et, à la troisième passe, reçoit sous le bras, entre la cinquième et la sixième côte, un coup d'épée qui pénètre à une profondeur de sept pouces et traverse le poumon gauche. Le blessé porte vivement la main à sa poitrine, pousse un *ah!* étouffé et tombe foudroyé.

A ce spectacle, M. de Grammont devient livide, et, pétrifié par l'émotion, dit d'une voix altérée à l'un de ses témoins :

— Je n'ai pas de chance. Pour la première fois que je n'ai pas été blessé!...

Puis il ajoute en s'adressant aux témoins de son adversaire : « Je crois que ce n'est pas ici ma place... je n'ai plus qu'à me retirer. »

Il s'éloigne, chancelant, éperdu, laissant les quatre témoins et le docteur groupés à l'entour du cadavre.

C'est en vain que ce dernier prodigue à la victime les secours de son art. Une saignée aux deux bras reste sans résultat. Le coup, qui a traversé le poumon, a déterminé une mort instantanée.

Cependant une voiture, envoyée probablement par M. de Grammont, arrive sur le lieu du combat.

Le cadavre une fois chargé dans la voiture, ce qui ne s'accomplit pas sans de grandes difficultés, le colonel monte sur le siège à côté du cocher et le carrosse, les stores baissés, se met en route pour Saint-Germain.

On arrive à l'*Hôtel du prince de Galles*. Après avoir longuement parlementé, l'hôtelier consent à recevoir le corps, mais à la condition expresse qu'il donnera avis à la police. Quelques instants après, le commissaire est là, questionnant le colonel sur les causes et les antécédents de ce mystérieux événement.

Celui-ci refuse de dénoncer l'auteur du meurtre jusqu'au moment où, menacé d'en voir remonter la responsabilité jusqu'à lui-même, il se voit contraint de laisser échapper le nom de M. le duc de Grammont-Caderousse. En ce qui concerne ceux des témoins, il déclare qu'il restera muet.

Pendant cet interrogatoire le cocher avait disparu.

Le commissaire de police, n'osant rien prendre sur lui dans une circonstance aussi grave, se contente de mettre le colonel aux arrêts dans une chambre de l'hôtel, et demande, par le télégraphe, les ordres de M. le préfet de police.

Réponse :

« Garder l'inculpé prisonnier jusqu'au lendemain et le faire passer devant une commission judiciaire qui va partir d'urgence pour Saint-Germain. »

Le lendemain, à la suite de l'autopsie du corps, les magistrats venus de Paris demandèrent au colonel s'il connaissait l'endroit précis où la rencontre avait eu lieu. Sur sa réponse négative, on le conduisit au chemin de fer de Saint-Germain, d'où l'on partit pour se mettre en quête.

Dans le cours de ces explorations entreprises un peu à l'aventure, la commission rencontra un individu qui, à l'aspect du colonel, conduit sous bonne garde, poussa un cri d'étonnement : c'était précisément le médecin qui assistait la veille au combat. Il ne fit aucune difficulté de guider les magistrats jusque sur le théâtre du duel où l'on retrouva une petite fiole d'eau dont il s'était précautionné la veille, sa lancette, les papiers qui avaient servi d'enveloppes aux épées et la branche brisée par le colonel : aucun doute n'était possible.

Les constatations opérées, le témoin fut ramené à l'hôtel du *Prince de Galles*, où le juge de paix, après avoir pris note de ses noms et qualités, le laissa libre sur parole.

M. Dillon laisse une mère et une sœur dont il était l'unique soutien. Il était âgé de trente-deux ans. C'était un homme plein de courage et de sang-froid, qualités nécessaires dans sa première profession, car il avait débuté dans la carrière de *turfiste* par le métier de simple *entraîneur*. C'était

à son travail et à son intelligence qu'il devait d'être parvenu jusqu'à figurer comme spécialiste dans les rangs du journalisme parisien.

Américain d'origine, il ne savait pas, il y a dix ans, un seul mot de notre idiome : il ne lui avait fallu que quelques années pour se mettre au courant de la langue française et du dialecte tout spécial usité au Jockey-Club.

FAITS DIVERS.

Le conseil d'Etat s'est réuni vendredi, sous la présidence de S. M. l'Empereur, en séance générale, pour s'occuper des questions qui se rattachent au commerce de la boulangerie. On assure que tous les ministres assistaient à cette importante délibération, à laquelle M. le préfet de la Seine et M. le sénateur Dumas, vice-président de la commission municipale de Paris, avaient été invités à prendre part.

— S. A. R. le duc de Brabant est arrivé à Paris.

— Le yacht impérial le *Prince-Jérôme* est arrivé à Southampton, le 25 octobre, à 11 heures, ayant à son bord le prince Napoléon et la princesse Clotilde.

Leurs Altesses sont parties aussitôt pour Londres.

— On lit dans la *Semaine universelle* :

« Au boulevard Magenta, à Paris, a lieu depuis quelques jours une exhibition qui, malgré sa modeste apparence, est une véritable curiosité : c'est un instrument qui, dans les notes élevées surtout, imite la voix humaine à s'y méprendre. Cet instrument, inventé par M. Faber, ancien professeur de mathématiques en Allemagne, représente une femme assise ; il est construit d'après le principe physiologique du larynx, qui y est représenté par un tube en caoutchouc ; la voix a une étendue de deux octaves, et chante n'importe quels airs avec le ton, le timbre et la force d'une voix féminine. Il pêche certainement un peu par la forme, que les ressources de l'inventeur n'ont pas permis de faire plus parfaite ; mais ce n'est là qu'un détail insignifiant ; l'important, c'est que cette voix humaine, qu'on avait en vain cherché à imiter jusqu'ici, est enfin reproduite par un mécanisme ingénieux. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On assure que M. de Lavigerie est nommé évêque du Puy dont le siège épiscopal est devenu vacant par le décès de Mgr Morlhon.

Voici l'extrait de l'instruction arrêtée le 11 septembre 1862 entre le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics :

« Les dépôts de marques de fabrique sont reçus sans garantie contre les poursuites dont peuvent être l'objet les marques présentant des infractions aux lois. »

— Dessiner ma fenêtre... celle-ci...
— Tu dessineras bien sans moi.
— Du tout ! J'ai besoin de tes avis... de tes encouragements. Je ne peux pas travailler seule... Il faut qu'on me regarde... qu'on me donne des conseils...
— Mais je ne m'y connais pas, mon enfant...
— Tu t'y connais... et la preuve, c'est que tu as critiqué, l'autre jour, un de mes arbres. Tu m'as fait remarquer que cet arbre « allait tomber », si je ne me bêtis de l'étayer... » Un critique de profession n'eût pas mieux dit.
— Je me rappelle maintenant... Mais c'était pour rire, mon enfant.
— C'était sérieux et je l'ai pris ainsi, à telles enseignes que j'ai corrigé mon arbre. — Viens-tu ?
— Il faut toujours faire ce que tu veux...
— Chacun son tour, nourrice.
— Comment ?
— Quand j'étais petite...
— Eh bien ?
— Je faisais tes volontés.
— Oui, drôlement.
— Maintenant, que je suis grande c'est à ma bonne nourrice à obéir à sa fille chérie.
— Allons ! je te suis... mes lapins attendront.
— Ils y sont habitués.
— Voyez-vous, la mauvaise... Voilà la récompense

de ma faiblesse !

Cinq minutes après, Edmée était assise sur un banc rustique, placé dans la cour, en vue de la maison et *s'installait*, c'est-à-dire prenait l'attitude recommandée par le professeur, taillait ses crayons et assurait son album sur ses genoux.

S'il est une pose gracieuse et qui fasse battre doucement le cœur du poète, — ce statuaire de la femme intérieure, idéale, éternelle, — cette pose est celle d'une jeune fille dessinant dans la campagne, entrant en communion avec l'Art, au milieu des fleurs, des parfums, de la lumière et de la liberté sacrée de la nature.

Telle était Edmée.

Sans avoir un grand talent dans l'art du dessin, la belle jeune fille, en qui tout était harmonie, rythme, suavité, possédait une aptitude remarquable à crayonner les petits tableaux de genre : un puits, ombragé de plantes grimpantes, une maison pittoresque, un bouquet de bois, avec les scènes familières que comportent ces tableaux élémentaires et leur donnent tant de charme, lorsque le sujet en est traité avec abandon et simplicité.

Quelques coups de crayon suffirent donc à Edmée pour donner physionomie à son dessin. Déjà la mère Marie commençait à reconnaître « la chose »

— Surtout, mon Aimée, s'écria la bonne vieille, n'oublie pas de te représenter à ta croisée...

— C'est bien mon intention, nourrice... Moi, d'un côté, toi de l'autre...

— Moi, avec ma vieille figure!...

— Pour faire repoussoir...

— Repoussoir ?

— Pardon, nourrice... Je te dis là une impertinence.

— Ça m'est bien égal... J'y suis accoutumée.

— Ah ! nourrice, tu me rends la monnaie de ma pièce, à propos de tes lapins...

En ce moment, Valentin sortit de son bureau pour se rendre à la papeterie et se trouva bientôt près d'Edmée. En effet, le banc sur lequel elle était assise était placé à quelques pas du sentier que devait suivre Valentin.

En apercevant le jeune homme, la mère Marie ne put retenir une exclamation de plaisir, — et de s'écrier :

— C'est M. Valentin ! Bonjour, monsieur Valentin... Comment va la santé ?...

Le héros aurait pu répondre à la bonne vieille par un mot et une inclination de tête et elle s'en fût contentée, car le devoir avant tout, répétait-elle souvent, — et Valentin était alors dans l'exercice de ses fonctions ; mais restait M^{lle} Delapalme... Après avoir été admis par son père à ses soirées (grande faveur pour un employé) pouvait-il passer devant la fille du patron, qu'il n'avait pas revue depuis le bal, sans la saluer et sans lui présenter ses civilités ? Avant d'avoir été admis par son père, au nombre de ses hôtes, il eût eu un prétexte pour

A l'occasion du tracé de la route N° 14, dans la traversée de Chalonnès, un membre du conseil demande que si les travaux de la traversée de Chenehutte-les-Tuffeaux se trouvent ajournés, faute de ressources, cette traversée soit au moins rendue praticable par quelques travaux d'entretien.

Il est pris note de cette observation.

La commission donne son approbation aux propositions de M. le préfet, de prélever sur le produit des 5 centimes affectés aux chemins de grande communication une somme de 50,000 fr., qui serait employée sur les chemins d'intérêt commun et de petite vicinalité, et de placer auprès de chaque voyer d'arrondissement un nouvel agent prenant le titre de piqueur ou surveillant, et dont le traitement serait payé sur les cotisations municipales attribuées aux chemins d'intérêt commun.

En résumé, la troisième commission propose au Conseil général :

1° De voter pour l'année 1863, conformément à la loi du 31 mai 1836, 5 centimes spéciaux sur les quatre contributions directes, dont le produit sera applicable aux chemins de grande communication ;

2° D'autoriser le prélèvement sur le produit de ces 5 centimes d'une somme de 50,000 fr., qui sera mise à la disposition de M. le préfet, pour être répartie par lui et par égale portion entre les cinq arrondissements, et être employée en travaux d'art sur les chemins d'intérêt commun et de petite vicinalité.

Et aussi de voter l'ensemble des articles portés au sous-chapitre xxiv, s'élevant à 202,233 fr. 58 c., les 216,957 fr. 80 c. portés au § 3, et les 40,446 fr. 48 c., portés au § 4 du sous-chapitre xxii.

Le Conseil, adoptant toutes les conclusions de sa troisième commission, vote le crédit de 216 mille 957 fr. 80 c., porté au § 3 du sous-chapitre xxii ; celui de 40,446 fr. 48 c., porté au § 4 du même sous-chapitre ; et enfin le crédit de 202,233 fr. 58 c., porté au sous-chapitre xxiv.

Plusieurs des membres du Conseil font connaître les vœux des Conseils d'arrondissement, tendant à divers classements de chemins.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur recommande au Conseil général :

1° La demande formulée par le Conseil municipal de Saint-Georges-le-Thourel, dans sa délibération du 25 juin dernier, tendant à obtenir le classement comme route départementale du chemin vicinal n° 40 ;

2° Celle de la commune de Mibervé réclamant l'ancien tracé du chemin n° 75, de cette commune à Montreuil ;

3° Celle de la commune de Gennes, réclamant l'achèvement du chemin de grande communication n° 19, qui la traverse ;

4° Celles des communes de Nueil, Passavant et Cléré, sollicitant le classement comme che-

min d'intérêt commun du chemin de Trémont à Argenton ;

5° Celle de la commune de Grezillé, tendant à obtenir le prolongement jusqu'à la Brossardière du chemin n° 76, pour le relier au n° 40 ;

6° Celles des communes de Neuvi et Vivy, sollicitant le classement comme chemin d'intérêt commun du chemin partant de Mouliherne et allant rejoindre la route à Vivy ;

Enfin, les demandes tendant au classement des chemins de Louresse à Vihiers ; de Brézé à Antoigné ; de Montreuil à Saint-Cyr (Vienne), par le village de Lernay.

Un membre du Conseil signale à l'attention de M. le préfet les dommages considérables causés aux routes par l'exagération des chargements sur les charrettes qui n'ont que des roues à jantes simples ; il sollicite le conseil d'émettre un vœu pour obtenir que des mesures soient prises par l'autorité supérieure, afin de prévenir de tels abus.

M. le président s'associe pleinement à cette observation, des réclamations nombreuses lui ayant été adressées contre ces mêmes abus.

(La suite à un prochain numéro.)

VILLE DE SAUMUR.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur ;

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens ;

Vu le décret réglementaire du 4 août suivant ;

Vu le décret impérial du 3 août 1861, modifiant les articles 5 et 10 du décret du 4 août 1855, susvisé ;

DONNE AVIS aux possesseurs de chiens, qui, dans les délais fixés par l'article 5 du sus-dit décret, auront fait à la mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies par l'article 1^{er} du même décret, ne seront plus tenus de la renouveler annuellement. En conséquence, la taxe à laquelle ils auront été soumis continuera à être payée jusqu'à déclaration contraire.

Le changement de résidence du contribuable hors de la commune (c'est-à-dire du ressort de la perception municipale), ainsi que toute modification dans le nombre et la destination des chiens entraînant une aggravation de taxe, rendront une nouvelle déclaration obligatoire.

Les possesseurs de chiens ne doivent pas perdre de vue que les chiens possédés et non déclarés jusqu'à ce jour, doivent l'être du 15 octobre 1862 au 15 janvier 1863 inclusivement ; que la taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

L'abstention de toute déclaration de chiens possédés, rendra le propriétaire passible de la triple taxe.

La taxe sera doublée, si la déclaration faite est inexacte.

Dans le cas de récidive, de défaut de déclaration, la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour autrui, devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

Le 15 janvier 1863, le registre d'inscription et de réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 septembre 1862.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,
LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que cette année, à cause de la solennité de la fête de la Toussaint, le marché qui devrait se tenir le samedi 1^{er} novembre, se tiendra le vendredi 31 octobre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 octobre 1862.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Constantinople, 25 octobre. — Les derniers avis reçus de Grèce, portent que le roi Othon avait ordonné au commandant de l'Amélie d'éviter le Pirée et de mouiller dans le golfe de Salamine. Les représentants des puissances se sont rendus auprès de Leurs Majestés.

On signe, dit-on, à Athènes une adresse aux habitants des îles Ioniennes, pour leur demander de se réunir au royaume de Grèce. Cette adresse se couvre de signatures.

New-York, 14 octobre. — Le bruit court que l'armée de Mac-Clellan va passer en Virginie pour commencer immédiatement les opérations. Les fédéraux établiront leurs quartiers-généraux à Rienzi, et non plus à Corinth.

Les journaux du Sud conviennent que les confédérés ont été battus à Corinth. Leur perte aurait été de cinq mille hommes.

Le ministre Chase est gravement malade.

Londres, 27 octobre. — Le Morning-Advertiser annonce que le docteur Partridge a été invité par une dépêche télégraphique à prendre part à la consultation qui doit avoir lieu à la Spezzia. Le comité garibaldien s'est entendu à ce sujet avec lui. Le docteur Partridge est parti hier pour la Spezzia.

Le Morning-Post annonce que M. Ratazzi avait promis le secours du gouvernement italien à Garibaldi s'il voulait se mettre à la tête de l'insurrection grecque. Garibaldi refusa parce qu'il voulait aller à Rome. L'origine étrangère de la révolution grecque devient visible par la tendance du gouvernement provisoire à une guerre d'agression. Ces dispositions sont encouragées par l'ancien ennemi de la Turquie. — Havas.

s'en dispenser ; il n'eût pas, même été séant à lui de le faire. Mais, depuis qu'il s'était trouvé dans l'intimité du bal avec la jeune fille, passer sans lui adresser la parole, eût été un manque de courtoisie, sinon un acte de grossièreté.

Valentin le sentit et s'approcha d'Edmée, qu'il salua avec respect et qui lui rendit son salut, tout en continuant à dessiner... C'était pour elle une contenance et il y a des moments où cela est précieux...

Un silence embarrassant suivit...

Il fallait en sortir, à tout prix, ou se couvrir de ridicule.

Valentin prit son courage à deux mains, — et, au risque d'être indiscret, hasarda quelques mots... « appropriés à la circonstance. »

— Me permettriez-vous, dit-il, Mademoiselle, de jeter un coup d'œil sur votre dessin ?

— Volontiers, monsieur, répondit Edmée de sa voix enchanteresse... Mais il est encore peu avancé.

— Pardonnez-moi...

— On reconnaît déjà la croisée...

— Oh ! toi, nourrice, tu reconnais toujours.

— Cela est vrai, mademoiselle... Il reste même peu de chose à faire... Quelques coups de crayon... Cela est charmant...

— Oh ! monsieur, vous êtes trop indulgent.

— Je ne suis que juste... je ne vous savais pas, ma-

demoiselle, ce gracieux talent... permettez-moi de vous en féliciter...

— Oh ! monsieur, je ne mérite pas d'éloges... Ce n'est pas comme vous...

— Comme moi ! je n'ai jamais touché à un crayon.

— Je parle de la manière si remarquable dont vous nous avez récité, il y a quelques jours, des vers de Lamartine... Le Poète mourant...

— Il n'y a pas de mérite à bien débiter des vers de Lamartine.

— Pourquoi ?

— Ils sont si parfaits, qu'il ne reste rien à faire à la déclamation.

— Ces vers sont divins, cela est vrai ; mais, pour les dire comme vous les avez dits, pour en faire ressortir les beautés cachées, les délicatesses de la forme, la suavité de la pensée, il faut être soi-même versé dans l'art des vers.

— Mademoiselle...

— Et l'on ne m'étonnerait pas, en m'apprenant que vous êtes poète...

— A vingt ans, Mademoiselle, qui n'est pas un peu poète ? qui ne rime pas un peu ? Mais c'est là un travers dont le temps vous corrige... heureusement.

— La poésie... un travers ! Ah ! monsieur, vous ne pensez pas ce que vous dites... Et je vous en veux de parler ainsi de ce don divin...

— Vous m'en voulez ?

— Je vous en veux... et vous n'avez qu'un moyen de faire votre paix avec moi, c'est...

— C'est ?...

— De me faire quelques vers... la moindre chose... un distique... un quatrain... un sonnet... Voici mon album.

— Quoi ! sans y être préparé ?

— Je vous donne deux minutes... le temps de passer votre main sur votre front pour en faire jaillir l'inspiration.

— Les vers improvisés ne valent rien.

— Au contraire, ce sont les meilleurs...

— Oui, lorsque le poète s'appelle Théophile Gautier, Arsène Houssaye, Théodore de Banville, Emmanuel des Essarts...

— Il n'y a que le premier vers qui coûte.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, c'est le second...

— Ah ! si vous vous mettez à faire de l'esprit, votre muse va vous abandonner et retourner se cacher dans les bois dalentour... Et elle lui tendit son album...

— Ah ! mon Dieu ! s'écria la mère Marie. Mes lapins, qui sont sortis... et Médor, qui est déchaîné... il va les étrangler.

Et la bonne vieille s'élança du côté de ses lapins, laissant nos amoureux seuls.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 octobre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de voyage. — Brigandage dans l'Italie méridionale. — Camp de Beverloo. — Causerie dramatique. — Inondation à Barcelone. — La reine d'Espagne à Cadix. — Le journal d'Anne Bodway, nouvelle (suite). — Les haras et l'industrie chevaline en France (fin). — Le pont en fer sur le Rhin, à Mayence. — Le *Magenta*, nouveau navire cuirassé. — Machines et instruments d'agriculture de M. P. Renaud, à Nantes. — Calèche de cérémonie, offerte à la reine d'Espagne. — Le dimanche en Angleterre. — Sac-brancard, appareil d'ambulance et de campement.

Gravures : M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères. — Carte du brigandage en Italie. — Arrivée de S. M. la reine de Portugal dans le port de Lisbonne. — Camp de Beverloo (3 gravures). — Inondation à Barcelone. — Concert donné dans les Champs-Élysées de Barcelone. — Voyage de S. M. la reine d'Espagne : le baise-main à Cadix. — Arrivée de S. M. la reine d'Espagne dans le port de Cadix. — Nouveau pont en fer de Mayence. — Le *Magenta*, nouveau bâtiment de guerre-cuirassé. — Nouveau consulat français à Tunis. — Batteuse à vapeur. — Batteuse à manège par terre. — Médaille de l'Exposition universelle de Londres. — Calèche de cérémonie, offerte à S. M. la reine d'Espagne par les notabilités d'Almène. — Almanach de l'Illustration. — Sac-brancard (4 gravures). — Théâtre impérial de l'Odéon : *Le Mariage de Vадé*. — Rébus.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

ADJUDICATION.

Le jeudi, 20 novembre 1862, il sera procédé, au ministère de la marine et des colonies, à

l'adjudication, en trente-sept lots de 50.000 kil. chacun, de la fourniture de un million huit cent cinquante mille kilogrammes de chanvre épuré, à livrer dans les ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

S'adresser, pour renseignements aux bureaux de la préfecture de Maine-et-Loire.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE,

Suivant acte passé devant M^e AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS :

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien à Rouen;

JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise);

A. N. GODEAUX, officier de la Légion-d'Honneur, ancien Secrétaire-Général de la Préfecture de police;

Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C^{ie} du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

1^{re} Émission de 2,000 actions de 500 fr.

On souscrit à Paris, chez MM. L. LAUZE ET C^{ie}, banquiers, rue Chérubini, 4.

(Pour les détails, voir notre numéro du 25.)

Marché de Saumur du 25 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.)	20 08	Huile de lin	62 —
2 ^e qualité, de 74 k.	19 50	Paille hors barrière	28 66
Seigle	12 —	Foin	62 70
Orge	12 —	Luzeerne (les 750 k.)	58 50
Avoine (entrée)	8 88	Graine de trèfle	52 —
Fèves	15 —	— de luzeerne	—
Pois blancs	21 60	— de colza	—
— rouges	16 80	— de lin	50 —
Cire jaune (80 kil)	160 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	63 —	(1 hectolitre)	—
— de chenevis	35 —	— cassées (80 k)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1862	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Ordin., environs de Saumur, 1862	1 ^{re} id.	110 à »
Id.	2 ^e id.	100 à »
Saint-Léger et environs 1862	1 ^{re} id.	100 à »
Id.	2 ^e id.	90 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1862	1 ^{re} id.	90 à »
Id.	2 ^e id.	80 à 90
La Vienne, 1862		» à »

ROUGES (3).

Souzay et environs 1861		120 à 120
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité	230 à »
Id.	2 ^e id.	123 à 140
Varrains, 1861		115 à 125
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité	150 à »
Id.	2 ^e id.	140 à »
Restigny 1861		155 à »
Chinon, 1861	1 ^{re} id.	110 à »
Id.	2 ^e id.	108 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 71 55
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 98 00

BOURSE DU 27 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 71 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 50

P. GOBET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal civil de Saumur.

Etudes de M^r BODIN, avoué, et de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 16 novembre 1862, à midi, en vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, rendu le 25 août 1862, enregistré, il sera procédé, par le ministère de M^r Le Blaye, notaire, en son étude, à Saumur, à la vente aux enchères sur licitation d'une maison située à Saumur, rue Notre-Dame-de-Fenet, n° 39.

Sur la mise à prix de 1,000 fr.

Cette vente est poursuivie à la requête des époux Jacob-Mabileau, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contre Alphonse Poitier de Saumur, tuteur d'Alphonse Poitier, son fils mineur, en présence de M. Théodore Mabileau, subrogé-tuteur du mineur Poitier ou lui dûment appelé.

Pour les renseignements s'adresser :

1^o A M^r LE BLAYE, notaire, chargé de la vente;

2^o A M^r RODIN, avoué poursuivant;

3^o Et à M^r LABICHE, avoué co-licitant.

(522) R. BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE.

Les créanciers de la faillite de la maison de banque le *Comptoir d'es-compte de Saumur*, société en commandite formée à Saumur, sous la raison sociale *Arrault et C^{ie}*, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le lundi 3 novembre 1862, à dix heures et demie du matin, en la chambre du

conseil du tribunal de commerce, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination des syndics.

Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON.

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON BOURGEOISE, avec beau jardin, clos de vigne, etc., faubourg de Nantilly, route de Varrains.

S'adresser à M^{me} veuve ORTHIER, du vendredi au lundi de chaque semaine. (485)

IMPRIMERIE.

Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie peuvent s'adresser à l'administration du *Gutenberg*, rue du Bac, 93, à Paris, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France, et qui possède sa confiance. Elles obtiendront tous les renseignements et les facilités désirables pour traiter.

AVIS IMPORTANT

VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de *Vinaigre à la Violette* et refuser comme étaché de faux tout flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.



ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Als.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Saumur, imp. de P. GODET.

NE DEMANDE une place de garde-particulier ou de garde de commune. S'adresser au bureau du journal.

NE DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de *Café des Gourmets* et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécale, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, tres-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

